

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLÉ
Séance du 31 mars 2026**

2026/3

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Éric, Maire.

Convocation : 25/03/2026

Présents : Mesdames BELLI Chantal, GALLOT-FOUET Marina, GATINEAU Vanessa, GEORGES Véronique, HILLAIRET Béatrice, INGRAND Véronique, LAIDET-BOUTEILLER Karine, PROUST Katia, Messieurs AIMÉ Sébastien, BERNARD Éric, BERNARD Sébastien, CHAUVET Jean-François, CHAUVET Romain, DELAGE Vincent, NOCQUET Olivier, ROY Christophe.

Absents représentés : Stéphane BERTRAND, pouvoir à Katia PROUST

Absents excusés : Marie-Claude RAINARD, Thierry GIBAUD

Secrétaire de séance : Christophe ROY

Membre en exercice : 19

Nombre de votants : 17 (dont 1 pouvoir)

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Le conseil municipal décide **de créer 6 commissions municipales, à savoir**

- La commission des finances
- La commission voirie-cimetière-environnement-bâtiments-urbanisme
- La commission logements locatifs-locations salles
- La commission technique-règlementation-sécurité-relations avec les agents
- La commission communication, vie sociale-culturelle
- La commission jeunesse

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

Commission des finances :

BERNARD Sébastien	GEORGES Véronique
CHAUVET Jean-François	INGRAND Véronique
GALLOT-FOUET Marina (Vice-Présidente)	

Commission voirie-cimetière--environnement-bâtiments-urbanisme :

AIME Sébastien	GEORGES Véronique
BERTRAND Stéphane	LAIDET-BOUTEILLER Karine
CHAUVET Jean-François (Vice-Président)	NOCQUET Olivier
CHAUVET Romain	ROY Christophe

Commission logements locatifs-locations salles

BELLI Chantal	GEORGES Véronique (Vice-Présidente)
GATINEAU Vanessa	HILLAIRET Béatrice

Commission technique-réglementation-sécurité-relations agents

CHAUVET Jean-François
GALLOT-FOUET Marina (Vice-Présidente)

GEORGES Véronique
GATINEAU Vanessa

Commission communication (petit journal ; site internet), commémoration (8 mai 14 juillet 11 novembre) vie sociale (repas des aînés), culturelle et patrimoine

AIME Sébastien
BERNARD Sébastien (Vice-Président)
BERTRAND Stéphane
CHAUVET Jean-François
CHAUVET Romain
DELAGÉ Vincent
GALLOT-FOUET Marina
GATINEAU Vanessa
GEORGES Véronique

GIBAUD Thierry
HILLAIRET Béatrice
INGRAND Véronique
LAIDET-BOUTEILLER Karine
PROUST Katia
RAINARD Marie-Claude
NOCQUET Olivier
ROY Christophe

Commission jeunesse

BERNARD Sébastien (Vice-Président)
CHAUVET Romain
DELAGÉ Vincent

GALLOT-FOUET Marina
GATINEAU Vanessa

OBJET : CONSTITUTION DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS) – PROPOSITION DE 24 COMMISSAIRES

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits --civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms ci-dessous

- Monsieur AIME Sébastien
- Monsieur CHAUVET Jean-François
- Madame BELLI Chantal
- Madame BELLO Marie-Hélène
- Monsieur BOUFFARD André
- Monsieur BOUTEILLER Jean-François
- Monsieur DUPÉ Philippe
- Monsieur FOUET Anthony
- Madame GEORGES Véronique
- Monsieur GIBAUD Thierry
- Monsieur GUERIN Jacky
- Madame HILLAIRET Béatrice
- Monsieur INGRAND Jean-François
- Monsieur LACASSIE Philippe
- Monsieur MERCIER Gilles
- Monsieur MUREAU Pascal
- Monsieur NOCQUET Olivier
- Monsieur PAILLAUD Gilles
- Monsieur PAILLAUD Xavier
- Monsieur PÉVET Frédéric
- Monsieur ROY Christophe
- Monsieur SCEAU Thierry
- Monsieur TRIBOT Yves
- Madame VOIX Michèle

OBJET : NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES DE « BOUTONNE AMONT » DU SYMBO.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SYMBO est l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Boutonne. C'est un syndicat mixte ouvert en charge des études et des travaux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, ainsi que pour le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Boutonne.

Par ailleurs, chaque commune du bassin versant de la Boutonne désigne deux représentants participant aux Commissions Géographiques du SYMBO. Elles ont pour mission de maintenir une relation de proximité avec les acteurs de terrain et d'impulser la programmation des travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner deux représentants de la Commune participant aux Commissions Géographiques du SYMBO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme représentants de la Commune aux Commissions Géographiques du SYMBO Messieurs **CHAUVET Jean-François** et **ROY Christophe**.

OBJET : NOMINATION RÉFÉRENT ÉOLIEN

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de nommer un référent qui sera le principal interlocuteur concernant l'éolien. Monsieur Thierry GIBAUD a fait savoir sa candidature à ce poste pour ce nouveau mandat. Après concertation, **Monsieur Thierry GIBAUD** est nommé référent éolien.

OBJET : NOMINATION RÉFÉRENTS AMBROISIE

Le Maire informe que suite au renouvellement du conseil, il est nécessaire d'identifier un binôme référent ambroisie sur la commune qui sera chargé de repérer la présence de la plante, participer à la surveillance et informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de l'ambroisie ou lutter contre sa prolifération. Le référent doit bien connaître le territoire.

Le binôme de référents désigné est : **Messieurs Christophe ROY**, conseiller municipal, et **Manuel GALLICE**, agent technique.

OBJET : NOMINATION RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué Sécurité Routière. Il est proposé de désigner **Monsieur Romain CHAUVET** comme référent sécurité routière de la commune.

OBJET : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le Maire informe l'assemblée, qu'il convient de désigner un délégué au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. A la majorité des voix, est désigné déléguée au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance **Madame Katia PROUST**

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le maire rappelle que chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal décide de désigner **Monsieur Christophe ROY** en tant que correspondant défense de la commune de MARCILLÉ.

OBJET : NOMINATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE SPECIALTY OPERATIONS FRANCE - SYENSQO

Le maire expose qu'il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant représentant la commune de MARCILLÉ, au comité de Suivi de Site Specialty Operations France -Syensqo. Le conseil décide de nommer **Monsieur Stéphane BERTRAND** titulaire, et **Monsieur Éric BERNARD**, suppléant.

OBJET : NOMINATION DÉLÉGUÉS A L'AGENCE D'INGENIERIE DÉPARTEMENTALE

Monsieur le maire rappelle que la commune est membre de l'Agence d'ingénierie départementale ID79. Il informe qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire ainsi que son suppléant. A l'unanimité des membres présents, sont nommés Monsieur Jean-François CHAUVET (titulaire) et Monsieur BERNARD Éric, (suppléant).

OBJET : CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe qu'il doit nommer, par arrêté du Maire, un nouveau correspondant incendie et secours. Monsieur **Sébastien AIME** est désigné. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire, concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il est proposé qu'il puisse animer une voire plusieurs sessions de gestes de premiers secours.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **DROIT DE PRÉFÉRENCE** : Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que la commune peut exercer son droit de préférence pour l'acquisition de 3 parcelles représentant 3 hectares et appartenant au Groupement Forestier Les Peupliers qui cherchent à les vendre, pour un montant de 6000 €. Le conseil décide de ne pas exercer de droit de préférence et tiendra le Notaire informé de sa décision.
- ✓ **ARRETE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE A UN AGENT.** Monsieur le Maire informe qu'il peut, par arrêté du Maire, donner délégation de signature à la Secrétaire Générale de mairie pour certains actes, en cas d'empêchement du Maire.
- ✓ **ESTIMATIONS VOIRIE** : Monsieur le Maire a reçu les estimations du SIVU de voirie de la Boutonne pour certaines portions de voirie à réaliser ou reprendre, il s'agit des voies suivantes : impasse de la Cosse, portions sur les chemins des Villedonnes et des Meuniers, portions sur les routes de la Petite forêt, de Marcellé, de Lavault, de Tillou. Les travaux seront inscrits au budget 2026.
- ✓ **AMÉNAGEMENT CIMETIERE POUFFONDS** : dans la continuité des conseils apportés par le CAUE en 2025, Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers quant au choix des allées à stabiliser. Il est retenu la possibilité de stabiliser l'entrée ainsi que l'allée centrale dans un premier temps. Il montre une proposition de pavé dont le coloris serait à définir, qui représenterait un coût approximatif de 77€/m². Les travaux seraient réalisés par le SIVU de voirie.
- ✓ **AUTRES TRAVAUX** : Monsieur le Maire informe que des devis vont être demandés pour le remplacement des volets de l'ex mairie de Pouffonds.
- ✓ **DROIT A INHUMATION D'UNE PERSONNE** : Une personne ayant une concession familiale au cimetière de Saint Génard demande à pouvoir être inhumée sur la commune alors qu'elle n'y réside plus. Elle y est née et est encore propriétaire de terres, accord lui est donné pour l'acquisition d'une concession nouvelle au cimetière de Saint Génard.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur NOCQUET Olivier suggère l'idée d'installer un éclairage LED à la sortie de la mairie car en période nocturne, le spot en place n'éclaire pas assez de temps et détecte les mouvements tardivement. A étudier.

La séance est levée à 22h30

Le Maire
BERNARD Éric

Le Secrétaire,
Christophe ROY